

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mai 2014

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Paule MASSON, Catherine LAVAUD, Nathalie GRILLON, Aline VAUTHIER, Sylvie MILLOT, Anne OLIVIER, Martine HUIBAN et Mrs Jurgen ALLEAUME, Marcel DUBOIS, Sébastien DESBOURDES, Bernard PERUS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT.

Secrétaire de séance : Mme Anne OLIVIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 20H30.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Anne OLIVIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Remboursement dépenses élu

Madame le Maire explique qu'un élu a engagée des frais pour un montant total de 29.98 € à l'occasion de baptême civil du 10 mai 2014.

Mme le Maire demande au conseil municipal le remboursement de cette somme correspondant aux frais engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés à l'élu pour un montant total de 29.98 €.

3) Compte Administratif Commune 2013

Mr DUBOIS Marcel présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2013 du budget communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	689 908.72 €	
Recettes	1 104 009.87 €	
Excédent de clôture de fonctionnement		414 101.15 €

Investissement :

Dépenses	451 019.71 €	
Recettes	233 133.57 €	
Déficit de Clôture d'investissement		217 886.14 €

Hors du vote de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2013.

4) Compte Administratif Eau 2013

Le Maire Adjoint aux finances présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2013 du budget eau qui s'établit ainsi :

Exploitation :

Dépenses	33 328.24 €	
Recettes	64 611.84 €	
Excédent de clôture de fonctionnement		31 283.60 €

Investissement :

Dépenses	34 600.51 €	
Recettes	24 951.35 €	
Déficit de Clôture d'investissement		9 649.16 €

Hors du vote de Mme Sylvie SECHET, maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget eau 2013.

5) Compte de Gestion Commune 2013

Mr DUBOIS, adjoint aux finances, informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 du budget communal a été réalisé par le receveur percepteur en poste à La Ferté Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 du budget communal et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune.

6) Affectation des résultats Budget Communal

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2013 afférent au budget communal et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 414 101.15 € (002)
- un déficit d'investissement de 217 886.14 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2013 au compte 1068 du budget primitif communal 2014, soit 217 886.14 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2013 au compte 1068 sur le budget primitif communal 2014 de 217 886.14 € et d'inscrire 196 215.01 € au compte 002.

7) Compte de Gestion Eau 2013

Le Maire adjoint aux finances informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 du budget eau a été réalisé par le receveur percepteur en poste à La Ferté Alais et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 du budget eau et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif eau.

8) Affectation des résultats Budget Eau

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2013 afférent au budget eau et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 31 283.60 € (002)
- un déficit d'investissement de 9 649.16 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2013 au compte 1068 du budget primitif eau 2014, soit 9 649.16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2013 au compte 1068 sur le budget primitif eau 2014 de 9 649.16 € et d'inscrire 21 634.44 € au compte 002.

9) Budget Communal Primitif 2014

Mr DUBOIS à la demande de Mme le Maire, présente au conseil municipal le budget primitif communal de l'exercice 2014 :

Mme le Maire procède au vote du budget communal par chapitre :

Dépenses de fonctionnement : 893 835.01 €
Chapitres : 011 ; 012 ; 014 ; 65 ; 66 ; 67 ; 023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

Recettes de fonctionnement : 893 835.01 €

Chapitres 013 ; 70 ; 73 ; 74 ; 75 ; 77 ; 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

Chapitre 76

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

Dépenses d'investissement : 1 252 046.14 €

Chapitres 20 ; 21 ; 23 ; 16 ; 040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

Recettes d'investissement : 1 252 046.14 €

Chapitres 13 ; 10 ; 1068 ; 165 ; 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention, adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

Chapitre 16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le chapitre ci-dessus du budget primitif communal M14 de l'exercice 2014.

10) Budget Eau Primitif 2014

Mr DUBOIS à la demande de Mme le Maire, présente au conseil municipal le budget primitif eau de l'exercice 2014 :

Mme le Maire procède au vote du budget eau par chapitre :

Dépenses d'exploitation : 56 766.99 €

Chapitres : 011 ; 66 ; 023 ; 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2014.

Recettes d'exploitation : 56 766.99 €

Chapitres 70 ; 042

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2014.

Dépenses d'investissement : 34 982.32 €

Chapitres 16 ; 040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2014.

Recettes d'investissement : 34 982.32 €

Chapitres 106 ; 021 ; 040

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les chapitres ci-dessus du budget primitif eau M49 de l'exercice 2014.

7) Questions diverses

- a) Mme le maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 25 mai 2014 et qu'il manque 3 personnes pour la tenue du bureau.
- b) Mme OLIVIER précise qu'elle souhaite connaître les dates des prochaines commissions avec les ordres du jour respectif. Mr DUMAZERT Informe qu'un calendrier est mis à la disposition des élus dans le bureau de Mme le Maire où sont inscrites les différentes réunions.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21H50.